

SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juin 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, MILLER Nathalie, NIGON Florent, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent, AGUES Nicolas procuration à MILLER Nathalie.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 avril 2023.

1 – DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES SENATORIALES

Le Maire informe les membres du Conseil qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et les suppléants sont élus, sans débat, au scrutin majoritaire à deux tours. La secrétaire de séance est Agnès DELRIEU.

Sont candidats :

Pour les trois délégués titulaires :

- Gilles CHAMPOMIER
- Josette MOULY
- Jérôme BOREL

Mise au vote, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

VOTE POUR : 14

Sont candidats :

Pour les trois délégués suppléants :

- Nadine CHARBONNIER
- Séverine DUBOST
- Stéphane BOURNAT

Mise au vote, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

VOTE POUR : 14

2 – TARIFICATION ET REGLEMENTATION DES CAVURNES

Le Conseil Municipal souhaite fixer des tarifs de vente des cavurnes. Les cavurnes peuvent accueillir jusqu'à 4 urnes. Au vu du prix d'achat et d'installation des 4 cavurnes, il est proposé les tarifs suivants :

- 50 ans : 700 €
- Perpétuel : 1 050 €

Un règlement sera proposé afin de définir les modalités d'usage.

VOTE POUR : 14

3 – MARCHE PUBLIC SECTEUR ECOLE FOIRAIL

Il y a lieu de modifier la délibération du 23/02/2023 afin de préciser des informations sur les entreprises mais également de valider la maîtrise d'œuvre.

- Pour le lot 1 : COLAS France Etablissement MONTEIL TP – siège social 1 rue du Colonel Pierre AVIA 75730 PARIS CEDEX Adresse agence : RD2144 Côte de la Boule 63700 SAINT ELOY LES MINES pour un montant de 101 580.60 euros HT
- Pour le lot 2 : SARL SMC FAURE - 14 rue Niedelwerth 63380 PONTAUMUR pour un montant de 118 430.42 euros HT
- Pour le lot 3 : SAS TREYVE PAYSAGES – Route de Vichy 03110 SAINT DIDIER LA FORET pour un montant de 34 418.65 euros HT
- Pour la maîtrise d'œuvre : Atelier du Rouget, Simon TEYSSOU et Associés - 46 avenue du 15 septembre 1945 à Le Rouget (Cantal) pour un montant de 21 600 euros HT.

VOTE POUR : 14

4 – VENTE LOT 1 LOTISSEMENT LE BUISSON

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2016 fixant à 8 € le m² le prix d'achat des lots sur le lotissement le Buisson.

La SCI SALUTEN de Monsieur Thibault DETRY basée au 332 rue Philippe CHAPERT – 34150 GIGNAC souhaitent acquérir le lot n°1 d'une surface de 1 253 m² pour un montant de 10 024 € HT, soit 12 028.80 € TTC.

VOTE POUR : 14

5 – LOGEMENT 2 ROUTE D'EBREUIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le logement 2 route d'Ebreuil va se libérer au 15 juin. Des travaux de rafraichissement sont nécessaires afin de le relouer. Une famille Servantaise s'est déjà rapprochée de la commune afin de bénéficier de ce logement. Au vu des délais et de la saisonnalité, il ne sera pas possible de faire intervenir une entreprise ou les agents techniques. Il est proposé une gratuité du logement de quatre mois à la famille afin qu'elle réalise les travaux.

Il est proposé de fixer un nouveau tarif pour ce logement : le loyer à 485 euros.

Le Maire propose d'acter le bail au 01/07/2023 (avec une gratuité pour les mois de juillet – août – septembre et octobre 2023) avec un état des lieux neuf pour la totalité du logement. Paiement du loyer au 01/11/2023.

VOTE POUR : 14

INFORMATIONS DIVERSES

- Conseil départemental 63 :
 - Notification de subvention de 1 100 euros pour l'étude thermique du bâtiment de l'ancienne poste (coût 2 200 euros HT).
 - Notification de subvention pour la terrasse de la salle des fêtes (FIC 2023 validé, soit 2 921 euros, soit 40 % de 7 303 euros). Le projet doit être retravaillé (environ 130 m² matériaux à définir, béton, carrelage, bois).
 - Notification de subvention pour le bâtiment de l'ancienne poste (FIC 2023 validé, soit 50 000 euros).
 - Animation foncière agricole - Il est demandé de désigner un référent communal -> Stéphane BOURNAT
 - Courrier du SDIS 63, l'assemblée se retrouve les 25 et 26 juin 2023 afin de définir l'effort financier nécessaire par le Département. Les communes pourront être sollicitées pour le soutien de projet sur leur territoire (conditions discutées au cas par cas). Le Maire informe qu'actuellement la contribution annuelle est de 10 619.68 euros. Pour rappel, l'agent communal pompier volontaire permet une réduction aux alentours de 1 200 euros par an (selon le temps passé en interventions).
 - Reprise de la couche de roulement de la RD 507 à partir du 27 juin (de l'intersection de la rue de la planelle à La Vigne en passant par Favodon – Crozet – Prégomard la Coutière et Champomier).
- Conseil régional Auvergne Rhône Alpes : subvention de 200 000 euros validée pour la traverse de bourg prévue en 2024.
- Les services de l'Etat ont fait passer en mairie des documents d'informations sur les risques liés aux fortes chaleurs et à la canicules 2023. Pour rappel, des brumisateurs sont présents en mairie afin d'en distribuer aux personnes vulnérables.
- Communauté de communes du Pays de Saint Eloy :
 - A fait passer les montants des attributions de compensations 2023. La commune ne récupère plus que 3 134.57 euros au lieu de 4 477.95 euros en 2022 (délibération du Conseil municipal du 23/02/2023).
 - A prévu un spectacle au plan d'eau le 28 juillet.
 - Aide au ravalement de façades embellissement des bourgs. Linéaire : tout le centre bourg l'EPCI propose une subvention de 15 % (plafond 15 000 euros) – la commune abonde 10 %.
 - Inauguration du siège intercommunal le 30 juin à 17h.
- La fête patronale aura lieu les 6 et 7 août. Le feu d'artifice aura bien lieu.
- Achat du bâtiment de la boulangerie en attente rdv notaire.
- Un dépôt de pain est proposé tous les jours A la Bonne Franquette à partir de 8h.
- Le SMAD des Combrailles travaille actuellement sur un Schéma de cohérence des plans d'eau et des berges à vocation de loisirs – les projets des communes sont à faire passer.
- Contrat territorial – des travaux sont prévus sur les deux ruisseaux qui alimentent le plan d'eau (agriculteurs). L'objectif est de limiter le piétinement des berges par les animaux via des clôtures, mise en place d'abreuvoir, passage à gué. Ces travaux sont financés par l'Agence de l'eau et la taxe Gémapi.
- L'assainissement collectif, actuellement en délégation de service public auprès de la SEMERAP depuis 2012 s'arrête en août 2024. Un rdv doit être pris avec le syndicat Sioule et Morge afin de connaître les dispositions à prendre.
- Visite du Proxi par l'EPF Smafi en attente des diagnostics pour le 7 juillet. Toutefois la toiture grêlée doit être reprise par une entreprise avant rachat. Le bâtiment permettrait d'accueillir les associations pendant les travaux du bâtiment de La Poste. Convention de gardiennage afin d'avoir les clés et de disposer du bâtiment à notre convenance. Acquisition sur 10 ans (taux 1.5 %).
- Ecole questionnaire à saisir avant le 15 juin - Détermination du coût de fonctionnement moyen par élève des écoles publiques en 2023.
- Un point est fait sur les visites de mi-mandat réalisées en avril/mai.
- Un point est fait sur le changement des locataires. Tous les logements communaux sont loués.
- Remerciements à Nadine et Lyse pour les remplacements de Sandrine et de Angélique lors de leurs formations.
- Machine à laver le linge à l'école récupérée – plus qu'à installer.
- Réunion de chantier travaux rue des écoles et du foirail tous les lundis – début des travaux jeudi 15

juin

- Réunion de travail avec le CAUE et le Conseil départemental pour la traverse de bourg prévue le 6 juillet à 14h.
- 10 juin 9h réunion des associations pour organisation de la fête patronale.
- Inauguration du siège de la communauté de communes « La lanterne » le 30 juin à 17h.
- Une réunion sur les biens de section est à prévoir.
- AG SEMERAP le 20 juin
- AG SMADC le 14 juin à Bromont-Lamothe
- Des travaux vont être effectués derrière le restaurant du plan d'eau, chez Mme Giloppe pour l'installation des containers poubelles.
- M. DUBOISSET a acquis l'ancienne auberge du Loup Blanc. Le projet est une rénovation en logements.
- L'enduro de pêche est prévu les 17-18 et 19 juin.
- Office du tourisme des Combrailles : lancement de la marque « Ici vous ne ferez rien » le 1^{er} juillet
- 12 juillet passage du tour de France à Lapeyrouse
- 13 juillet bal de Servant
- 22 juillet festival les cultures du Monde de Gannat à Servant
- La température de la classe du haut de l'école est assez importante, les enfants vont faire cours dans la salle des fêtes (partie carrelée).

La séance est levée à 21 h 45